



### LYCEE

- **CONTRIBUTION FAMILIALE :** **1 630 € pour l'année**
- **REPAS :** **pré-chargement** de la carte de restauration soit par carte bancaire via Ecole Directe soit par chèque à l'ordre de l'OGEC -NDC. **Prévoir un délai de traitement de 24h pour les CB et 72h pour les chèques.**  
Le prix est fonction de la consommation. Il est impossible de déjeuner sans carte créditee.

### COLLEGE

- **CONTRIBUTION FAMILIALE :** **1 481 € pour l'année**
- **REPAS :**
  - **Demi-pension au self : Lundi, mardi, jeudi et vendredi 1 119 € pour l'année**  
L'inscription est annuelle et fait l'objet d'une facturation en début d'année.  
Après une semaine complète d'absence et sur **présentation de certificat médical**, avoir de **4,47 €** par repas non pris.
  - **Cafétéria le mercredi avec pré-chargement** de la carte de restauration soit par carte bancaire via Ecole Directe soit par chèque à l'ordre de l'OGEC – NDC. **Prévoir un délai de traitement de 24h pour les CB et 72h pour les chèques.**  
Le prix est fonction de la consommation.
  - **Repas occasionnel 8,45 €** pour les externes. **Pré-chargement** de la carte de restauration.

**REDUCTIONS FAMILLES NOMBREUSES (sur la base des enfants scolarisés à NDC) :** sur la contribution familiale pour tous et en Collège sur la demi-pension.  
2 enfants 5 %, 3 enfants 10 %, 4 enfants 25 %.



### AUTRES CONTRIBUTIONS

- **ADHESION A.P.E.L:** **28,50 €**, facturée **sauf demande de dispense écrite** de votre part avant le 10 septembre 2025 à envoyer à [compta@ndcompassion.fr](mailto:compta@ndcompassion.fr)

La part départementale étant facturée par l'établissement du plus jeune d'une fratrie, nous informer par écrit à [compta@ndcompassion.fr](mailto:compta@ndcompassion.fr) **avant le 10 septembre 2025** si vous avez un enfant plus jeune dans un autre établissement de l'Enseignement Catholique du Val d'Oise. Dans ce cas, seule la part A.P.E.L de ND de la Compassion vous sera facturée 14,25€.

- **FACTURATIONS COMPLEMENTAIRES** : sorties, activités, fournitures, TP ... en fonction des classes
- **ETUDE DU SOIR** **260 € pour l'année (forfait)**

### MODALITES DE REGLEMENT

- **Par prélèvements automatiques mensuels du 5 octobre 2025 au 5 mai 2026**, plus un éventuel prélèvement de régularisation en fin d'année scolaire.
- En cas de départ définitif de l'établissement, l'avoir sur les frais annuels de contribution familiale et d'étude est défini comme suit :
  - **60%** pour un départ avant Noël,
  - **30%** pour un départ au cours du deuxième trimestre scolaire.
  - Aucun avoir en cas de départ ultérieur.

En collège un avoir sur la demi-pension s'effectue au prorata temporis.  
Les autres frais de la facture annuelle restent intégralement dus.

\* \* \* \* \*